

CONSEIL DE PRÉVENTION POUR LES QUADISTES

Les quadistes sont de plus en plus nombreux dans les zones rurales et périurbaines. Aussi, la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) désire sensibiliser cette clientèle aux risques d'incendie de forêt.

LA CIGARETTE ET LE SILENCIEUX PEUVENT LAISSER DES TRACES

Vous voulez fumer?

- Immobilisez-vous sur une surface dégagée;
- Éteignez bien votre cigarette avant de reprendre vos activités.



Rappelons que :

« Du 1^{er} avril au 15 novembre, il est interdit de fumer en forêt ou à proximité de celle-ci dans l'exécution d'un travail ou au cours d'un déplacement, à moins que ce ne soit dans un bâtiment ou n véhicule fermé. »

Assurez-vous de bon état du silencieux de votre VTT. Nettoyez-le régulièrement; l'accumulation de broussailles peut, dans certains cas, provoquer une surchauffe et amorcer un foyer d'incendie.

DES COMPORTEMENTS QUI FONT LA DIFFÉRENCE

Lors de promenade en VTT, assurez-vous :

- Éteindre le moteur lors d'un arrêt prolongé;
- S'assurer d'avoir en sa possession un extincteur (1 kg de classe ABC);
- S'informer du danger d'incendie et, lorsque celui-ci est élevé, emprunter les sentiers existants (sur sol minéral);
- Si vous faites un feu de camp, respectez ces étapes :
 - Choisir un endroit dégagé;
 - Faire un feu de petite dimension;
 - Assurer une surveillance constante;
 - Bien éteindre avant de quitter les lieux.

AU PRINTEMPS, LA PRUDENCE EST DE MISE

Au printemps, avant l'apparition de la nouvelle végétation, quelques heures d'ensoleillement suffisent à assécher l'herbe ou tout autre combustible de surface. Du même coup, la forêt environnante devient extrêmement vulnérable.

Méfiez-vous des apparences! Le temps frais et la présence de neige dans certains secteurs ne constituent en rien une protection contre la négligence!